



Répertoire d'outils

# Constuire une démarche locale de développement durable en Wallonie





# Table des matières

## Introduction<sup>4</sup>

Présentation du répertoire d'outils au service de la construction d'une démarche locale de développement durable

## 1 | Comprendre la portée des ODD<sup>6</sup>

Appréhender les ODD ainsi que les liens avec la théorie du Donut et le concept de la résilience

Ressource phare : présentation complète des ODD  
Ressources complémentaires pour comprendre la portée des ODD

## 2 | Intégrer les ODD dans sa démarche locale<sup>16</sup>

Répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques du territoire

Ressource phare : le guide méthodologique  
Ressources complémentaires pour accompagner l'intégration des ODD dans sa démarche locale

## 3 | Définir des objectifs et mesurer ses progrès<sup>20</sup>

Se fixer des ambitions chiffrées et définir des indicateurs de suivi pour mesurer ses progrès à l'échelle locale

Ressource phare : tableau de bord ODD  
Ressource phare : Walstat, principale source des indicateurs wallons

## 4 | Communiquer autour des ODD<sup>24</sup>

Faire connaître son engagement

Ressource phare : Supports de communication sur mesure  
Ressources complémentaires pour communiquer autour des ODD

## 5 | S'inspirer des retours de terrain<sup>30</sup>

Construire sa démarche en s'inspirant des retours d'expérience

Ressource phare : recueil de bonnes pratiques  
Ressource complémentaires d'inspiration liées à des retours de terrain  
Ressource complémentaires d'inspiration liées à des retours de terrain à l'étranger



L'entièreté des ressources citées dans ce guide sont disponibles sur la page dédiée aux pouvoirs locaux du site portail [développement durable de la Wallonie](#).

# Introduction

## Présentation du répertoire d'outils au service de la construction d'une démarche locale de développement durable

Ce répertoire d'outils est conçu **pour les pouvoirs locaux en Wallonie** afin de les **accompagner dans la construction et la mise en œuvre d'une démarche locale autour des Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Les ODD constituent la colonne vertébrale de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par les Nations unies en 2015. Il s'agit d'un cadre universel pour répondre aux défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la paix et la justice. En tant qu'**acteurs de proximité**, les villes et communes jouent un rôle central dans la réalisation de ces objectifs. Ce guide vise à simplifier et à structurer leur démarche, en leur fournissant des outils pratiques et des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques.

Le guide est **structuré en cinq parties clés**, chacune conçue pour aborder un moment clé de la construction d'une stratégie locale de développement durable en lien avec les ODD.

Chaque partie est composée de trois sections :

1. Mise en contexte : une introduction qui présente les enjeux et les opportunités de la démarche pour les acteurs locaux ;
2. Présentation d'une ressource phare : un outil, une méthodologie ou une initiative qui a fait ses preuves ;
3. Compilation de ressources complémentaires : une sélection de ressources pour approfondir ses connaissances.

En suivant cette structure, vous pourrez, en tant que pouvoir local, progressivement **élaborer et affiner votre démarche autour des ODD**, en vous appuyant sur des exemples concrets et des outils éprouvés. Ce guide se veut être un compagnon de route, facilitant l'intégration des ODD dans les politiques locales afin d'aider la réalisation des objectifs définis à l'horizon 2030 et contribuant ainsi à un développement durable en Wallonie.

# 1 | Comprendre la portée des ODD

Appréhender les ODD ainsi que les liens avec la théorie du Donut et le concept de la résilience

## Présentation des ODD

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) forment un cadre institutionnel mondial ambitieux visant à améliorer les conditions de vie et à protéger la planète pour les générations futures.

L'Agenda 2030 pour le développement durable – détaillant 17 ODD et 169 cibles – a été adopté par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015. Les ODD s'appuient sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Les ODD s'appliquent à tous les pays. Par ailleurs, ils sont indivisibles et interconnectés, c'est-à-dire que les avancées ou reculs par rapport à un ODD ont un impact sur d'autres ODD. Les évolutions requises doivent être systémiques pour atteindre l'ensemble des ODD qui forment un tout. De plus, l'Agenda 2030 insiste sur l'inclusivité (principe de « ne laisser personne de côté »), pour que les bénéfices du développement profitent à tout le monde, et en particulier aux populations vulnérables.

Chaque pays est responsable de la mise en œuvre des ODD selon ses propres priorités et capacités. Les gouvernements doivent définir une stratégie nationale en la matière et intégrer les ODD dans leurs politiques publiques. La mise en œuvre des ODD nécessite des partenariats solides entre les gouvernements, les entreprises, la société civile et les citoyens. L'Agenda 2030 souligne également l'importance de la coopération internationale, en particulier pour aider les pays les moins développés.

Afin de suivre les progrès, 244 indicateurs globaux ont été définis par l'ONU. En s'inspirant de cette base, chaque État ou région peut se doter de son système de suivi en fonction des données disponibles. L'ONU publie annuellement un état des lieux sur l'atteinte des ODD dans le monde. Selon le rapport de développement durable de 2024, la plupart des cibles affichent des progrès limités et le rythme de progression vers l'atteinte des ODD varie considérablement d'un pays à l'autre.



## Déclinaison des ODD à différentes échelles



Le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont inscrits constituent un engagement international** adopté par l'ensemble des États membres de l'ONU (193 pays) dans un cadre universel et inclusif.

Les Nations Unies assurent un suivi de la mise en œuvre de ce Programme, au niveau mondial, et encouragent les États à rapporter leurs efforts et initiatives.

La réalisation des ODD repose sur la **coopération entre les gouvernements, les entreprises, la société civile** et les institutions internationales.



L'Union européenne soutient activement les ODD en intégrant ces objectifs dans ses politiques et en encourageant les États membres à les mettre en œuvre à travers des initiatives et des financements dédiés.

En 2023, **l'UE a présenté à l'ONU pour la première fois son rapport sur ses progrès** quant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour un développement durable.

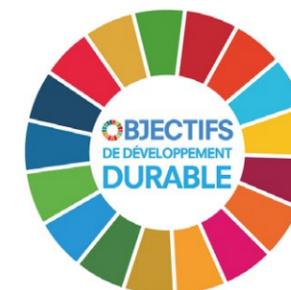


Wallonie

Chaque État qui s'est engagé à atteindre les ODD est appelé à mener des actions concrètes pour progresser vers ces objectifs, en tenant compte de son contexte propre.

En Belgique, chaque niveau de pouvoir est responsable de la mise en œuvre des ODD.

**En Wallonie, il existe une stratégie régionale de développement durable qui fixe des objectifs chiffrés à l'horizon 2030**, basés sur un exercice de priorisation des cibles établies au niveau des Nations unies.



**Les pouvoirs locaux jouent un rôle fondamental dans la réalisation des ODD** en raison de leur proximité avec les citoyens et de leur capacité à mettre en place des actions concrètes sur le terrain.

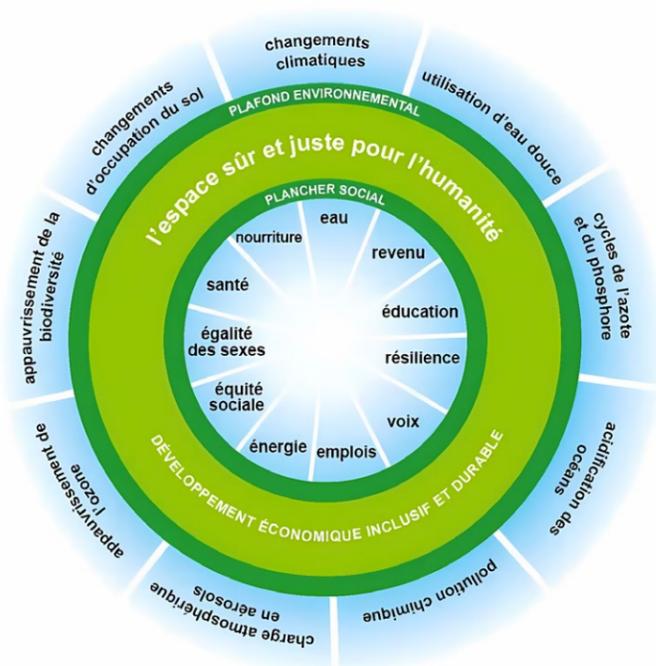
Ils jouent ainsi un rôle clé par exemple en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la réduction des inégalités.

De plus, **les pouvoirs locaux sont en mesure de mobiliser les acteurs du territoire** – entreprises, associations, citoyens, écoles – pour créer des partenariats contribuant à un développement durable.

## Présentation de la théorie du Donut

La théorie du Donut, développée par l'économiste Kate Raworth, propose un modèle économique théorique qui équilibre les besoins humains essentiels avec les limites écologiques de la planète. Publiée en 2018, cette théorie a donc émergé après l'adoption de l'Agenda 2030. Elle permet de visualiser une «zone de sécurité et

de justice» où l'humanité peut prospérer sans dépasser les frontières environnementales critiques. Cette théorie apporte une grille de lecture supplémentaire aux territoires qui développent des politiques de développement durable. Elle offre un cadre innovant pour repenser la croissance économique en intégrant des objectifs sociaux et environnementaux.



### Anneau intérieur

Représente le plancher social minimal, c'est-à-dire les conditions de vie minimales nécessaires pour que les individus puissent vivre décemment (accès à la nourriture, à l'eau, à la santé, à l'éducation, etc.). Ce seuil inclut les droits humains et les besoins sociaux de base.

### Anneau extérieur

Représente le plafond environnemental, basé sur les limites planétaires au niveau des pollutions, des changements climatiques, de la perte de biodiversité, etc. Au-delà de cet anneau, l'activité humaine dépasse les capacités régénératrices de la Terre et entraîne des dommages irréversibles à l'environnement.

### Espace juste et sûr

Zone dans laquelle une économie peut prospérer de manière équilibrée, en assurant à la fois le respect des limites environnementales et l'accomplissement des besoins sociaux pour tous. L'objectif de l'économie dans ce cas est de répondre aux besoins sociaux en ne dépassant pas les limites écologiques.

## Présentation du concept de résilience

La résilience désigne « la capacité [d'un système] à **anticiper, absorber, ou supporter les effets d'un phénomène dangereux**, ou à s'en relever, avec rapidité et efficacité, y compris par la protection, la remise en état et l'amélioration de ses structures et fonctions de base » (GIEC, 2012).

La transition vers une société plus durable passe par une capacité à s'adapter et à rebondir face à des chocs et crises multiples. Le concept de résilience, issu de plusieurs disciplines, constitue une clé de lecture pour appréhender les risques auxquels notre société fait face : pandémies, catastrophes naturelles et climatiques, pollutions, crises géopolitiques, économiques ou sociales...

## Pourquoi est-il important de viser la résilience de son territoire ?

### La nécessaire préparation aux crises

La résilience implique d'anticiper les crises, pour pouvoir y réagir rapidement et minimiser leurs impacts. A titre d'exemple, face aux changements climatiques, tous les territoires sont vulnérables à un degré ou un autre, que ce soit par des inondations, des vagues de chaleur ou des sécheresses. Dans une perspective de résilience, effectuer un diagnostic des vulnérabilités constitue une étape-clé pour s'y préparer. Un territoire résilient connaît ses vulnérabilités et les risques auxquels il pourrait potentiellement devoir faire face. Il pense en amont à la manière dont il va assurer la continuité des activités et services essentiels et élabore une stratégie en incluant les acteurs concernés. Cette préparation inclut une surveillance continue de l'évolution des variables-clés et une adaptation des actions pour tenir compte des meilleures informations disponibles.

### La préservation des infrastructures essentielles

Un territoire local résilient protège ses habitants, leurs biens et les infrastructures situées sur son territoire contre les risques. Cela inclut des services de base bien développés et accessibles à toutes et tous, tels que les soins de santé, la production alimentaire, l'accès à l'eau et à l'énergie. Diversifier les solutions et les acteurs permettant de répondre à un même besoin donne davantage de garanties quant à la capacité d'assurer la continuité des activités et services en cas de choc. Un territoire résilient privilégiera dans certains cas les solutions de faible niveau technologique et/ou basées sur la nature, plus robustes face à certaines perturbations. Il constituera des stocks collectifs de biens essentiels pour parer aux éventuelles ruptures momentanées d'approvisionnement.

### La cohésion sociale

Un territoire local résilient favorise la solidarité et l'entraide entre ses habitants, renforçant ainsi le tissu social et créant des liens communautaires solides. Cela permet d'améliorer la qualité de vie et, en cas de crise, ce réseau social pourra être activé utilement. La capacité d'agir des personnes est développée autant que possible tandis que les inégalités sont réduites au maximum, garantissant une cohésion sociale forte. Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un dialogue inter-acteurs, d'un apprentissage collectif et d'une co-construction des réponses les mieux adaptées aux réalités locales. En d'autres termes, l'objectif est d'associer les acteurs et les habitants à la gouvernance, de favoriser l'auto-organisation et la prise de responsabilités, pendant et en dehors des périodes de crise.

## Liens entre les ODD, le concept de résilience et la théorie du Donut

Les cadres institutionnels et conceptuels présentés ci-dessus visent le même objectif : maintenir ou augmenter la qualité de vie en assurant la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes et tous, aujourd'hui et à l'avenir, et en préservant l'environnement dans lequel nous vivons et dont nous

sommes dépendants. Ce faisant, cela rejoint la définition du développement durable, tel que formulée en 1987 par le rapport Brundtland, à savoir « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».



Source : Coll, 2020

### Les ODD et la résilience

La résilience et l'anticipation des risques constituent une condition à remplir pour que les efforts à l'égard des ODD soient pérennes. Un territoire plus résilient face aux crises (climatiques, sanitaires, migratoires, etc.) pourra mieux atteindre des objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'éducation de qualité et la justice sociale.

### Les ODD et la théorie du Donut

Les ODD couvrent à la fois le champ des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. La théorie du Do-

nut aide à visualiser comment les ODD doivent être atteints, c'est-à-dire en rencontrant les besoins sociaux tout en respectant les limites planétaires.

### La théorie du Donut et la résilience

Une économie et une société qui respectent les limites planétaires tout en satisfaisant les besoins humains auront plus de chance de résister et de s'adapter aux crises écologiques et sociales. La résilience permet aux systèmes humains et naturels de s'ajuster sans dépasser les limites écologiques, favorisant ainsi un développement durable et équilibré à long terme.

# 1 | Comprendre la portée des ODD

Ressource phare : présentation complète des ODD

L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a édité une [brochure](#) présentant les 17 ODD et les 169 cibles tels que formulés par les Nations unies.

Grâce à une mise en page agréable, cette brochure permet aisément de se familiariser avec

cette partie centrale de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

A titre d'exemple, voici la déclinaison pour l'objectif dédié à la lutte contre la pauvreté.



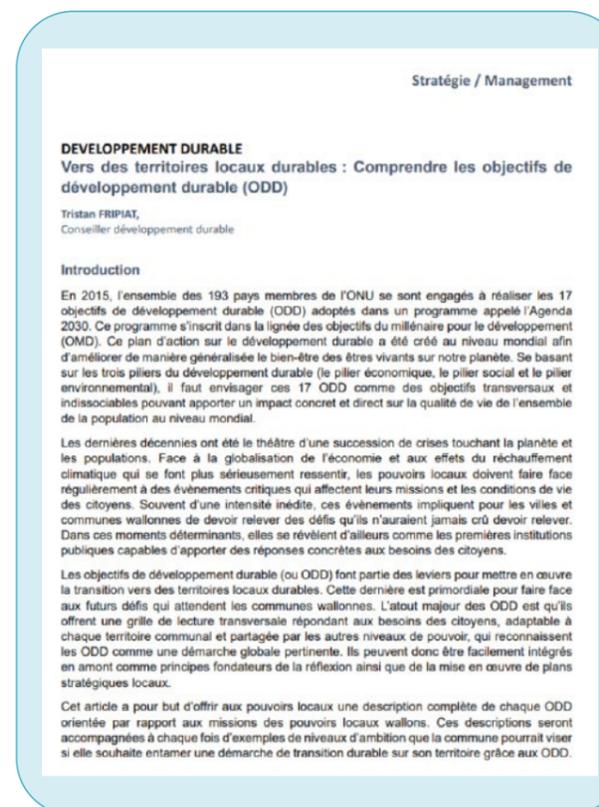
## OBJECTIF 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
- D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.
- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

# 1 | Comprendre la portée des ODD

Ressources complémentaires pour comprendre la portée des ODD



[Article « Vers des territoires locaux durables : Comprendre les objectifs de développement durable \(ODD\) »](#)

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a publié un article dans lequel chaque ODD est décrit par rapport aux missions des pouvoirs locaux wallons et est accompagné d'exemples de niveaux d'ambition que la commune pourrait viser si elle souhaite entamer une démarche de transition durable sur son territoire.



## Les transitions au sein des pouvoirs locaux

Publications, formations, replays...



### Espace Transition

Site internet de l'UVCW et de la fédération des CPAS. On y retrouve des formations et des ressources liées aux activités de l'ASBL.



## 2 | Intégrer les ODD dans sa démarche locale

Répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques du territoire



Le Service public de Wallonie (SPW) encourage les pouvoirs locaux à utiliser les ODD comme boussole de leur action publique. **Différents points d'entrée sont possibles pour ce faire : lors de l'élaboration d'un projet, d'un plan ou du programme stratégique transversal (PST).**

Intégrer les ODD dans le cadre du PST permet d'enrichir les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels et les projets définis pour la mandature. Il est possible de s'appuyer sur les ODD au moment de l'état des lieux, de la construction du PST, de sa finalisation et tout au long de sa mise en œuvre.

Lorsque les ODD sont utilisés comme cadre pour définir un projet ou un plan (plan de cohésion sociale, plan de mobilité, plan local de propreté...), l'exercice permet d'introduire une approche systémique et de réduire autant que possible les impacts négatifs (indirects) du projet ou du plan sur les 17 ODD.

Selon sa vision et ses possibilités, une commune pourra décider d'agir sur un ou plusieurs de ces périmètres, de façon à intégrer pas à pas les ODD dans sa gouvernance.



## 2 | Intégrer les ODD dans sa démarche locale

Ressource phare : le guide méthodologique



Le SPW met à disposition des pouvoirs locaux un guide méthodologique de 11 fiches, pour accompagner cette intégration, étape par étape. Ce guide méthodologique a été coordonné par la Direction du Développement durable du SPW et élaboré en collaboration avec l'asbl Espace Environnement, avec l'appui de la Direction de la Prospective et du développement des Pouvoirs locaux du SPW et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il accompagne chaque étape pour intégrer les ODD dans les programmes et plans communaux, en proposant des outils concrets et des approches adaptées aux réalités locales.

Les fiches 1 à 6 constituent la phase d'approche et de mise en place des conditions nécessaires à l'élaboration d'un projet, d'un plan ou d'un programme stratégique transversal. Les fiches 7 à 9 accompagnent les communes de manière opérationnelle pas à pas dans la réalisation de leur démarche locale. Enfin, les fiches 10 et 11 donnent des clés aux communes sur les manières de suivre, évaluer et communiquer autour de cette démarche, tout au long de son déploiement.

Chaque fiche comporte entre 2 et 4 pages dans lesquelles sont décrits les enjeux, les objectifs, la marche à suivre ainsi que la ressource utile mise à disposition.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>1</b> S'engager au niveau politique et hiérarchique</p> <p><b>4</b> Se former</p> <p><b>7</b> Réaliser un état des lieux</p> <p><b>10</b> Suivre, évaluer, adapter un projet, plan ou programme</p> | <p><b>2</b> Communiquer autour de votre démarche</p> <p><b>5</b> Faire partie d'un réseau et bénéficier des expériences</p> <p><b>8</b> Définir des enjeux, objectifs et actions qui intègrent les ODD</p> <p><b>11</b> Communiquer autour d'un projet, plan ou programme</p> | <p><b>3</b> Mandater un référent et une équipe de travail</p> <p><b>6</b> Définir le périmètre dans lequel intégrer les ODD</p> <p><b>9</b> Réaliser un check ODD avant le lancement d'un projet, plan ou programme</p> |
|---|---|---|

Ces fiches sont disponibles [en ligne](#).

## 2 | Intégrer les ODD dans sa démarche locale

Ressources complémentaires pour accompagner l'intégration des ODD dans sa démarche locale



**Modèle de déclaration de soutien à l'Agenda 2030**

Document proposé par l'UVCW qui met en évidence la responsabilité et le rôle central qu'occupent les communes dans l'intégration des ODD. L'objectif est qu'un maximum de pouvoirs locaux puissent faire connaître officiellement leur engagement.

**Manifeste UVCW**

Document qui se focalise sur les enjeux de la législature 2024-2030. Ces enjeux sont :

- démocratiques ;
- liés au défi de gouvernance et de gestion performante ;
- liés au développement durable et à la résilience ;
- liés au défi de la transition des communautés et territoires ;
- liés au défi de la cohésion sociale.



## 3 | Définir des objectifs et mesurer ses progrès

Se fixer des ambitions chiffrées et définir des indicateurs de suivi pour mesurer ses progrès à l'échelle locale

Construire sa stratégie en partant de cibles qui ont été définies à un niveau international implique un travail d'appropriation à l'échelle de sa localité. Cela nécessite de réfléchir aux objectifs prioritaires que l'on souhaite se fixer, en fonction du contexte de son territoire et en tenant compte des engagements qui ont été pris à une échelle supérieure. Cela revient à se poser la question : quels ODD peuvent guider mon action publique et comment celle-ci peut-elle participer à des objectifs qui dépassent mon territoire ?

Ainsi, se **fixer des objectifs et des indicateurs de suivi adaptés aux réalités du territoire** permet de déployer une démarche de développement durable intégrée tout en **implémentant un plan d'action au plus proche des réalités du terrain**.

Dans le cadre des ODD, les objectifs à atteindre sont fixés à l'horizon 2030, ce qui revient à se fixer des objectifs à moyen terme.



### 3 | Définir des objectifs et mesurer ses progrès

Ressource phare : tableau de bord ODD

Le SPW met à la disposition des communes un outil de pilotage et de mesure dont le but est de les inspirer, si elles le souhaitent, dans la sélection des cibles prioritaires relatives aux ODD et la fixation d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi disponibles à l'échelle locale.

Le tableau de bord ODD constitue un outil destiné à accompagner les pouvoirs locaux dans leur démarche de développement durable, et plus spécifiquement pour les aider à se définir des objectifs et indicateurs de suivi relatifs aux ODD à l'échelle de leur territoire. Quel que

soit le stade d'avancement de l'autorité locale à cet égard, l'outil vise à inspirer et à donner des références communes aux pouvoirs locaux wallons. Ces références ne sont pas de nature prescriptive et l'outil est donc tout à fait adaptable aux priorités que le territoire veut se donner. Les sources de données indiquées ont été sélectionnées pour leur portée régionale, ce qui n'empêche pas l'autorité locale de se doter d'autres indicateurs de suivi dont elle disposerait déjà ou qu'elle pourrait construire sur base de données plus spécifiques auxquelles elle aurait accès.

### 3 | Définir des objectifs et mesurer ses progrès

Ressource phare : Walstat, principale source des indicateurs wallons

Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie – WalStat – de l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) classe les indicateurs disponibles par ODD. Ces données sont présentées selon leur évolution dans le temps et en comparaison avec d'autres communes et la Région.

Une vidéo explicative de l'utilisation de la base de données WalStat pour mesurer les progrès de sa commune a été réalisée par l'IWEPS et se visionne en accès libre sur [YouTube](#).

ODD	Cible	Cible de l'ONU	Objectif chiffré wallon	Objectif chiffré communal	Indicateur de suivi	Accès à l'indicateur
1. Pas de pauvreté	1.2	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.	D'ici à 2030, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2016 à 13,25%.	D'ici à 2030, la part de la population communale qui déclare rencontrer des difficultés financières pour satisfaire à ses besoins de base doit diminuer de moitié par rapport à 2024.	Part de la population qui déclare rencontrer des difficultés financières pour satisfaire à ses besoins de base	Nouvel indicateur ISADF
	1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	D'ici à 2030, la part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0%.	D'ici à 2030, la part de la population de 16 ans et plus déclarant avoir dû renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0% (idem 3.8).	Part de la population de 16 ans et plus déclarant avoir dû renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières (idem 3.8)	Nouvel indicateur ISADF
	1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au crédit des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.	D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit, doit tendre vers 0%.	D'ici à 2030, la part de la population communale qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit, doit tendre vers 0%.	Part de la population communale qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit	Nouvel indicateur ISADF
2. Faim "zéro"			D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui est en situation de fracture numérique doit tendre vers 0%.	D'ici à 2030, la part de la population communale qui est en situation de fracture numérique doit tendre vers 0%.	Part de la population communale qui est en situation de fracture numérique	Nouvel indicateur ISADF
	2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes doit tendre vers 100%.	D'ici à 2030, la part de la population qui mange des fruits ou des légumes au moins une fois par jour doit tendre vers 100%.	Part de la population qui mange des fruits ou des légumes au moins une fois par jour	Nouvel indicateur ISADF
			D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires.	D'ici à 2030, la part de la population qui déclare ne pas manger régulièrement en quantité suffisante doit tendre vers 0%.	Part de la population qui déclare ne pas manger régulièrement en quantité suffisante	Nouvel indicateur ISADF
	2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 ou l'état d'obésité de la population wallonne est de 32%.	Pas d'objectif chiffré communal	-	-
	2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrinsèques, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	D'ici à 2030, le revenu agricole familial est supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année.	Pas d'objectif chiffré communal	-	-





## 4 | Communiquer autour des ODD

### Faire connaître son engagement



Les pouvoirs locaux jouent un rôle clé dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). En tant qu'acteurs de proximité, ils sont bien placés pour sensibiliser et mobiliser les citoyens, le tissu associatif, les écoles ou encore les entreprises sur leur territoire autour d'une vision commune.

Communiquer autour des ODD est une opportunité stratégique qui leur permet non seulement de valoriser leurs actions locales et leurs engagements, mais aussi de renforcer la cohésion sociale et de stimuler la participation citoyenne. Cette approche contribue à inscrire les communes comme des acteurs dans la réponse aux défis globaux tels que les changements climatiques, les inégalités sociales et la gestion responsable des ressources.



# 4 | Communiquer autour des ODD

Ressource phare : supports de communication sur mesure



Pour accompagner les pouvoirs locaux dans leur démarche de communication sur les ODD, du matériel de communication spécifique et adaptable par chaque localité a été développé.

Il est constitué de supports de communication visuels et physiques véhiculant des messages clés dont l'ensemble des pouvoirs locaux en Wallonie peuvent se saisir, avec une ligne graphique commune. Les slogans et messages peuvent être adaptés à des actions spécifiques

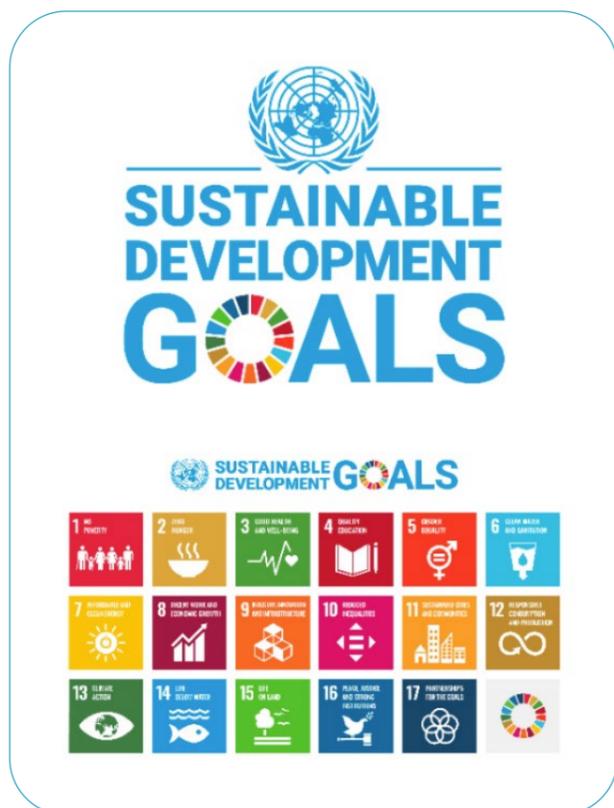
menées localement, telles que l'organisation d'un évènement, la promotion d'un appel à projets ou la mise en lumière d'un « ambassadeur » à l'échelle locale.

Pensés pour être modulables, ces supports sont à la disposition des pouvoirs locaux, sans que cela ne nécessite de maîtrise d'outils de design ou de compétences en communication. Un tutoriel vidéo explique comment procéder.



# 4 | Communiquer autour des ODD

Ressources complémentaires pour communiquer autour des ODD



**↓ Logos et posters (ONU)**  
 Ensemble des supports visuels de communication que l'on peut retrouver sur le site officiel des Nations unies.

**Good Life Goals**  
 Ensemble d'objectifs et actions concrètes que les individus peuvent entreprendre pour contribuer à la réalisation des ODD. Ils visent à encourager des comportements durables et responsables au quotidien. Des outils autour des Good Life Goals sont disponibles sur le portail web « développement durable » du SPW.



**Les ODD dans votre commune**  
 L'union des villes et des communes flamandes (VVS) a publié une brochure avec 50 exemples concrets pour communiquer et sensibiliser sur les ODD.



# 5 | S'inspirer des retours de terrain

## Construire sa démarche en s'inspirant des retours d'expérience

En Wallonie, certains pouvoirs locaux ont déjà précisé leur démarche de développement durable basée sur les ODD, offrant une riche source de bonnes pratiques dont il est possible de s'inspirer.

Ces initiatives locales ont permis de tester et d'affiner des approches innovantes et efficaces pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques spécifiques à chaque territoire. Espace Environnement met à disposi-

tion ces bonnes pratiques dans un recueil présenté ci-après.

Aussi, il est à noter que des exemples de pratiques menées dans d'autres régions ou pays sont également riches en enseignements. Cela contribue en outre à démontrer que les ODD représentent un cadre global adaptable à des réalités locales variées.



alex-vasey-3lrxM5yvkcl-unsplash

# 5 | S'inspirer des retours de terrain

## Construire sa démarche en s'inspirant des retours d'expérience

Le recueil des bonnes pratiques est un document rédigé en collaboration avec l'asbl Espace Environnement, dans lequel la Wallonie souhaite partager des exemples d'actions pour toutes les cibles pertinentes pour les pouvoirs locaux. L'objectif est d'alimenter les politiques locales actuelles et futures avec des actions concrètes sur base de 15 domaines d'actions.

Les bonnes pratiques sont classées en fonction des 17 ODD. Pour chaque cible ODD répertoriée, les actions à entreprendre y sont décrites, ainsi que le(s) domaine(s) d'actions, et le(s) ODD secondaire(s) pouvant y être associés.

Pour chacune de ces cibles, la structure suivie est la même et se présente comme suit :

Intitulé de la cible ODD précédé de son numéro.

Identification des bonnes pratiques et actions mises en place à partir des retours d'expérience

Présentation des domaines de ces actions et des liens entre cette cible et d'éventuels autres ODD.

**11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.**

**Quelle action entreprendre ?**

Développer des actions :

- ▶ en matière de mobilité douce (aménagement cyclo-piétons, pédibus dans les écoles, parkings à vélos couverts et sécurisés, vestiaires féminins et masculins avec douches, espaces de location de vélos) ;
- ▶ en matière de transports en commun (ex. : parking relais (P + R), plateforme multimodale (mobipôle), aménagement des infrastructures de transports en commun) ;
- ▶ en matière de mobilité durable (parking pour les voitures partagées ou le covoiturage).

Domaine(s) d'actions	ODD secondaire(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mobilité</li> <li>● Territoire résilient</li> </ul>	   

Ce recueil des bonnes pratiques se décline également sous la forme d'un [tableur Excel](#), ce dernier étant régulièrement actualisé. Il inclut éga-

lement les bonnes pratiques observées après la parution du recueil et est donc plus exhaustif.

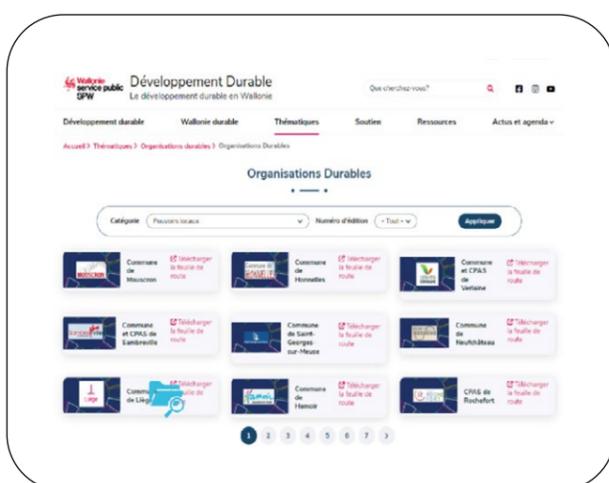


# 5 | S'inspirer des retours de terrain

Ressources complémentaires d'inspiration liées à des retours de terrain en Belgique



**Vidéos de témoignages inspirants**  
Série de vidéos disponibles sur le portail web « développement durable » du SPW, mettant en lumière des pratiques inspirantes des ODD dans quelques villes et communes.



**Feuilles de route ODD des pouvoirs locaux**  
Entre 2020 et 2024, 57 pouvoirs locaux ont défini leur feuille de route ODD comprenant un diagnostic au regard des ODD et un plan d'actions en la matière.

# 5 | S'inspirer des retours de terrain

Ressources complémentaires d'inspiration liées à des retours de terrain à l'étranger



**Guide méthodologique pour construire une stratégie locale de développement durable**  
Guide pratique à destination des collectivités françaises qui propose des pistes concrètes pour mettre en œuvre localement les ODD et donne des outils de pilotage des politiques publiques.

**Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons**  
Manuel pratique conçu pour les communes et cantons suisses, présentant des solutions concrètes pour appliquer les ODD au niveau local et offrant des instruments pour la gestion des politiques publiques.



# Colophon

Ce répertoire d'outils a été développé par la Direction du Développement Durable du Service public de Wallonie (SPW), accompagnée d'un consortium de prestataires.



Les acteurs qui ont contribué au répertoire se tiennent à la disposition des pouvoirs locaux pour concrétiser leurs démarches de développement durable :

- Le Service public de Wallonie (SPW) – [développement.durable@spw.wallonie.be](mailto:developpement.durable@spw.wallonie.be)
- L'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) – [tfr@uvcw.be](mailto:tfr@uvcw.be)

- L'asbl Espace Environnement – [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)
- L'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) – [info@iweps.be](mailto:info@iweps.be)

## Polices et typographie :

Loretta & DM Sans

Dépôt légal : D/2024/11802/247

Editeur responsable: Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW.  
Place Joséphine Charlotte, 2 – 5100 Jambes

ISBN: 978-2-8056-0711-0

**EDIWALL**

Les Éditions du  
Service public de  
Wallonie





Retrouvez plus d'informations sur  
[www.developpementdurable.wallonie.be](http://www.developpementdurable.wallonie.be)



**Wallonie**